

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 7113-05-26 VISANT À AUTORISER UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LA CONSTRUCTION D'UN PROJET MIXTE (COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL) SUR LE LOT 6 490 747.

Aux personnes et organismes intéressés ou désirant s'exprimer sur le 1^{er} projet de résolution numéro 7113-05-26 visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la construction d'un projet mixte (commercial et résidentiel) sur le lot 6 490 747.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 14 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de résolution suivant :

- **Projet de résolution numéro 7113-05-26 visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la construction d'un projet mixte (commercial et résidentiel) sur le lot 6 490 747.**

Résumé du projet de résolution

Le projet de résolution a pour objet d'autoriser l'aménagement, l'occupation et la construction d'immeubles mixtes (commerciaux et résidentiels) sur le lot 6 490 747, lequel est actuellement situé dans la zone M-17. Il vise spécifiquement, à certaines conditions :

- À autoriser, l'implantation d'usages résidentiels, alors que la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la zone M-17 ne permet pas ce type d'usage;
- À autoriser, l'implantation de 3 bâtiments, dont l'orientation n'est pas parallèle à la rue;
- À autoriser, l'aménagement de 2 bâtiments mixtes présentant une marge avant supérieure à la norme prescrite, soit plus de 9 mètres (20,89 mètres);
- À autoriser, l'aménagement d'espaces de stationnement en cour avant pour les 5 bâtiments;
- À modifier, les caractéristiques concernant la toiture des 5 bâtiments comportant des toits plats ne respectant pas les matériaux ou les caractéristiques prescrits au règlement de zonage 198-2007.

L'emplacement du projet particulier est situé dans la zone M-17, tel que cette zone est identifiée au plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité. Il correspond au 2692, route Carrier à Scott, et est illustré ci-dessous :



Le projet de résolution numéro 7113-05-26 contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Consultation publique

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de résolution aura lieu le 1^{er} juin 2026 à 19 h 00, à la salle du conseil de la municipalité de Scott au 1070, route du Président-Kennedy. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de résolution et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus à ce moment.

Toute personne qui désire obtenir ou consulter le projet de résolution, la description ou l'illustration du projet peut se présenter au bureau municipal aux heures normales de bureau.

SIGNÉ

Donné à Scott, ce 19 mai 2026

Linda Bissonnette
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 mai 2026.

SIGNÉ

Linda Bissonnette

Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe